

Access-i



©CAWaB

Obtenez la certification Access-i

[L'ASBL Access-i](#) est le partenaire officiel du [Commissariat général au Tourisme](#) dans le cadre de [sa politique d'accessibilité au Tourisme pour Tous](#).

Pour ce projet, Hainaut Tourisme prend en charge 100% du coût (plafond de 600€ HTVA par type de dossier et hors frais de déplacement) des audits menés en Province de Hainaut par Access-i.

Quels sont les services proposés par Access-i?

1 /Audit (état des lieux de l'accessibilité)

Un auditeur issu de bureaux d'expertise agréés par Access-i se rend sur place pour prendre une série de mesures et de photos. Puis, les différents experts se rassemblent autour de la table pour discuter des niveaux d'accessibilité du lieu.

Une fois ces niveaux d'accessibilité définis, vous êtes « certifié par Access-i ». Cela signifie qu'une information

est disponible sur l'accessibilité du lieu. Le visiteur est invité à se rendre sur le site www.access-i.be. Il y trouvera les points forts et les points d'attention du lieu certifié, par type de handicap. Il pourra ainsi planifier son déplacement en toute sécurité.

2/ Recommandations pour améliorer l'accessibilité du lieu

L'auditeur pourra vous transmettre une série de conseils et de fiches techniques afin de maximaliser votre accessibilité.

3/ Accompagnement aux travaux

Si vous êtes en travaux (rénovation/construction), l'auditeur pourra vous accompagner tout au long du processus (analyse de plans, validation des aménagements prévus, visite du chantier,...).

<https://www.youtube.com/watch?v=YI099kYzZUo>

Qui peut demander un audit ?

- Des prestataires touristiques, culturels et Horeca fréquentés par les touristes.
- Les établissements des producteurs de terroir ouverts à la visite guidée.
- Des événements.

Sont donc exclus : Les établissements publics ou privés n'ayant pas de vocation touristique ou de loisirs ponctuels (bâtiments communaux, police, halls sportifs...).

Le coût ?

Le prix varie en fonction de la taille et de la complexité de l'infrastructure ou du site à analyser.

Hainaut Tourisme prend en charge :

- l'audit avec cahier de recommandations : 600€ HTVA
- l'audit avec certification : 600€ HTVA
- 4h de suivi des recommandations : 300€ HTVA

Comment procéder ?

Contactez Access-i pour obtenir un devis :

[Je demande mon audit](#)

Pour combien de temps ma certification est-elle valable ?

La certification pour les bâtiments a une validité de 3 ans. Au terme échu, Access-i reprend contact avec le gestionnaire pour son renouvellement. Hainaut Tourisme prend en charge 50% du coût.

La validité de certification des événements, quant à elle, est liée à la durée de l'événement.

Qui contacter ?

Pour Hainaut Tourisme

Service Structuration de Produits touristiques

Tél : 065/38.48.00

subsidiar.access_i@hainaut.be

Pour l'asbl Access-i :

Maureen Macoir

Cheffe de projet et communication

Tél : 0492 44 23 47

communication@access-i.be

Documents à télécharger



©CAWaB



Guide à la conception d'un bâtiment accessible, créé par la CAWaB

Guide accessibilité du CGT

